



FONCTIONNAIRE EXPRESS

2022-12-19

Auxiliaires de la Ville de Montréal de moins de 5 ans d'ancienneté

MODIFICATION DES PRIMES DU RÉGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE VIE DE BASE, ASSURANCE DÉCÈS OU MUTILATION PAR ACCIDENT (DMA) ET INVALIDITÉ LONGUE DURÉE

Notre régime d'assurance collective se renouvellera le **1^{er} janvier 2023**, auprès de notre assureur **SSQ Assurance après une garantie de taux de 12 mois** qui avait été négocié à la suite de la dernière étude effectuée en 2022. La tarification a été **réévaluée** en fonction de demandes plus élevées de prestations, les réserves pour l'exonération des primes, l'ajustement des tables de taux, l'augmentation des taux d'intérêt et la **grande variation démographique** du groupe depuis 12 mois.

Vous trouverez donc ci-dessous un tableau vous quantifiant l'impact par paie (52 paies) pour différents salaires ne touchant que les auxiliaires de moins de 5 ans :

| Salaire hebdomadaire moyen | Prestation mensuelle établie à | Prime totale avec assurance vie | |
|----------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------|
| | | 2022 | 2023 |
| Jusqu'à 440 \$ | 950 \$ | 3,02 \$ | 3,45 \$ |
| 441 \$ à 640 \$ | 1350 \$ | 4,13 \$ | 4,73 \$ |
| 641 \$ et plus | 1900 \$ | 5,65 \$ | 6,48 \$ |

La prime liée à l'invalidité longue durée varie suivant la prestation mensuelle établie et est calculée selon le salaire moyen des douze (12) dernières semaines.



Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le personnel du FSMA, au 514 842-2442, du lundi au vendredi inclusivement.